

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Roubaix - Wasquehal
Hôtel de Ville
59 100 Roubaix



V/ Réf.

Références à rappeler :

Affaire suivie par :

Poste N° :

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 6 JANVIER 2022



Aujourd'hui, le jeudi 6 janvier 2022, le Comité Syndical s'est réuni en visio-conférence.

Etaient présents :

- Monsieur Michel GACEM, Président du Comité Syndical
- Monsieur Olivier VANDEVIVERE, 1^{er} Vice-Président du Comité Syndical
- Madame GHIAT Karima, 2^{ème} Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Ghislain PLANCKE, 3^{ème} Vice-Président du Comité Syndical
- Madame Sylvie MINNE, membre du Comité Syndical
- Monsieur DELBEKE Eric, membre du Comité Syndical
- Madame GERARD Félicie, membre du Comité Syndical
- Monsieur Patrick PRIEUR, membre du Comité Syndical
- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical

Etaient absents ou excusés :

- Monsieur Karim LADRAA, membre du Comité Syndical
- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical

Affichée le 29 décembre 2021

Lettre de convocation le 30 décembre 2021

SIVU THALASSA

Comité Syndical

Délibération N°2022.08

Séance du 6 janvier 2022

Objet : Sollicitation du Fonds de concours « Piscines » de la Métropole Européenne de Lille, pour les travaux de modernisation, de rénovation énergétique du Centre Nautique Thalassa

Un projet de rénovation, de modernisation des équipements et de mise en sécurité du Centre Nautique Thalassa sis, 27, rue de l'Epeule à ROUBAIX est prévu sur l'année 2022. Ces travaux ont pour objectifs la préservation de l'environnement et la réduction des consommations énergétiques, pour un montant estimé à 612 039.45 € HT. Le coût prévisionnel de l'opération, frais d'études inclus, est de 662 000€ HT. Ces travaux consistent en la rénovation de la toiture, le remplacement du système d'éclairage par des leds, la modernisation et la sécurisation des équipements.

Ce programme de rénovation pourrait faire l'objet d'une participation financière au titre du Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille à hauteur de 50 % des travaux éligibles.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de financement auprès de la Métropole Européenne de Lille, au titre du Fonds de concours « Piscines » pour le programme d'investissement rénovation, de modernisation des équipements et de mise en sécurité du Centre Nautique Thalassa comprenant les prestations intellectuelles et les travaux.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille, au titre du Fonds de concours « Piscines », pour financer cette opération, à hauteur de 50%.

Article 2 : d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, la présente délibération

Affichée le 18 janvier 2022

Et Transmise à Monsieur le Préfet de la

Région des Hauts de France, le 18 janvier 2022

Fait à ROUBAIX, les jours, mois et an susdits,

Le Président du SIVU THALASSA
Michel GACEM

